

Conditions supplémentaires relatives à Industrial Edge

Siemens Digital Industries Software



Les présentes Conditions supplémentaires relatives à Industrial Edge (les "**Conditions relatives à Industrial Edge**") modifient l'Universal Customer Agreement ("**UCA**") ou le Contrat de licence de l'utilisateur final ("**EULA**") entre le Client et SISW uniquement en ce qui concerne le Logiciel identifié sur la Commande comme "Industrial Edge" ou "IE" (le "**Logiciel Industrial Edge**"). Les présentes Conditions Industrial Edge, ainsi que l'UCA ou l'EULA, selon le cas, et les autres Conditions supplémentaires applicables constituent l'accord entre les parties ("**Accord**").

1. **DÉFINITIONS.** Les termes commençant par une lettre majuscule utilisés dans les présentes ont le sens qui leur est attribué dans l'Accord. Les définitions supplémentaires suivantes s'appliquent aux présentes Conditions relatives à Industrial Edge :

"**Application**" désigne une application logicielle capable de fonctionner sur un dispositif Edge et de traiter les données provenant du Dispositif Edge et d'autres matériels connectés.

Un "**Utilisateur autorisé**" est un employé du Client ou une personne qui travaille dans les locaux du Client et qui a besoin d'accéder au Logiciel Industrial Edge dans le cadre des activités internes du Client en tant que consultant, agent ou sous-traitant du Client.

"**Dispositif Edge**" désigne un produit matériel capable d'exécuter le Logiciel IE RT et d'être géré par le Logiciel de gestion IE.

"**Logiciel de gestion IE**" désigne le Logiciel fourni par SISW qui permet au Client de gérer ses appareils Edge et ses Applications.

"**Logiciel IE RT**" désigne l'environnement d'exécution des Applications qui connecte un Dispositif Edge au Logiciel de gestion IE.

"**Hub Industrial Edge**" désigne le site web sur lequel le Client peut télécharger le Logiciel Industrial Edge et configurer le Logiciel de gestion IE.

2. **ABONNEMENTS AU LOGICIEL INDUSTRIAL EDGE.**

2.1 **Solutions Industrial Edge.** L'utilisation du Logiciel Industrial Edge nécessite une combinaison (a) du Logiciel de gestion IE installé sur au moins un système, (b) de Dispositifs Edge qui exécutent le Logiciel IE RT et peuvent être connectés au Logiciel de gestion IE et (c) éventuellement d'Applications.

2.2 **Droits d'abonnement.** Les licences du Logiciel Industrial Edge sont proposées uniquement sous forme d'"Abonnement", ce qui signifie que les droits d'utilisation ne sont accordés que pour une durée limitée, telle que spécifiée dans la Commande, et, à l'exception de ce qui peut être restreint par les Lois sur l'exportation, l'accès au Logiciel Industrial Edge et l'utilisation de celui-ci ne sont limités à aucun territoire. Les Services de maintenance pour le Logiciel Industrial Edge sont inclus dans le prix de la Licence par Abonnement. Les types de licences par Abonnement au Logiciel Industrial Edge proposés sont les suivants :

(a) une licence d'"**Accès au Hub Industrial Edge**" permet au Client (i) d'accéder au Hub Industrial Edge, et (ii) de télécharger et d'installer le Logiciel de gestion IE et les Applications système spécifiés dans la Documentation et de permettre l'utilisation de ce Logiciel par les Utilisateurs autorisés.

(b) une **Licence d'application** permet au Client d'installer et d'exécuter l'Application spécifiée dans la Commande sur un nombre spécifique de Dispositifs Edge et de permettre l'utilisation de cette Application par des Utilisateurs autorisés. Sauf mention contraire explicite dans la Commande, chacune de ces licences permet au Client d'installer et d'utiliser l'Application sur un seul Dispositif Edge.

(c) Un "**Dispositif Industrial Edge**" permet au client de connecter un nombre spécifique de Dispositifs Edge au Logiciel de gestion IE et de disposer du Logiciel IE RT préinstallé sur ces Dispositifs Edge utilisés par les Utilisateurs autorisés. Sauf indication contraire explicite dans la Commande, chaque licence de ce type permet de connecter un seul Dispositif Edge au Logiciel de gestion IE du Client et d'utiliser le Logiciel IE RT sur ce seul Dispositif Edge.

Aucune des licences par Abonnement au Logiciel Industrial Edge ne comprend de Dispositif Edge : ceux-ci doivent être achetés séparément.

2.3 **Responsabilité des utilisateurs.** Le Client sera (i) tenu de veiller à ce que les Utilisateurs autorisés utilisent le Logiciel Industrial Edge aux uniques fins de support des activités professionnelles internes du Client, (ii) responsable de toute utilisation non autorisée du Logiciel Industrial Edge à l'aide des informations d'identification associées au compte du Client et (iii) responsable de toute violation du présent Accord par un Utilisateur autorisé.

2.4 **Utilisation excessive.** Si l'utilisation du Logiciel Industrial Edge par le Client ou ses Utilisateurs autorisés excède les droits de licence du Client (par exemple, en ce qui concerne le nombre de licences de Dispositifs Industrial Edge), comme spécifié dans la ou les Commandes associées et dans le présent Accord, SISW aura le droit d'imposer des frais supplémentaires au Client correspondant à cette utilisation excédentaire, aux tarifs de SISW alors en vigueur pour le Logiciel Industrial Edge. SISW se réserve le droit de réclamer une indemnisation supplémentaire dans la mesure où le dommage subi par SISW dépasse ces frais.

2.5 **Conditions d'abonnement et renouvellements.** A défaut d'indication contraire dans la Commande, la durée de l'Abonnement est d'un (1) an et la durée de l'Abonnement débute à la date mentionnée sur la facture. À l'expiration d'une période d'Abonnement en cours, tout Abonnement payé sera automatiquement renouvelé pour des Périodes d'abonnement successives, sauf si l'une des parties notifie à l'autre partie, au moins 60 jours avant la date d'expiration en cours, qu'elle a choisi de ne pas procéder à un renouvellement. Toute Période

d'abonnement renouvelée sera de la même durée que la période précédente ou de 12 mois, la durée la plus longue des deux étant retenue. Les frais dus pendant toute Période d'abonnement renouvelée seront les mêmes que lors de la Période d'abonnement précédente, à moins que (i) SISW n'informe le Client de la modification future desdits frais au moins 90 jours avant la fin de la Période d'abonnement en cours ou que (ii) les frais associés à la ou aux Périodes d'abonnement renouvelées soient spécifiés dans la Commande. Les Abonnements qualifiés sur la Commande de "démonstration", "test", "évaluation", "bêta" ou similaire, ne seront pas renouvelés. Le Client reconnaît que les commandes de renouvellement d'Abonnement seront considérées comme acceptées par le Client par le paiement de toute facture émise pour le Logiciel Industrial Edge, le cours des affaires entre les parties ou l'utilisation continue du Logiciel Industrial Edge après la date de renouvellement automatique.

3. **EXIGENCES EN MATIERE DE CONNEXION INTERNET.** Le téléchargement, l'installation et la configuration du Logiciel Industrial Edge nécessitent une connexion Internet pour les systèmes sur lesquels le Logiciel de gestion IE est censé être exécuté. Afin de garantir l'éligibilité au support, le Client doit connecter le Logiciel de gestion IE au moins une fois par mois au Hub Industrial Edge via une connexion Internet stable pour avoir accès aux mises à jour du Logiciel Industrial Edge.
4. **MODIFICATIONS DU LOGICIEL INDUSTRIAL EDGE ET DES CONDITIONS DE LICENCE.** SISW peut modifier les présentes Conditions relatives à Industrial Edge de temps à autre, à sa seule discrétion et sans préavis, à condition toutefois que toute modification ne prenne effet qu'au moment du renouvellement de l'Abonnement du Client ; les modifications ne peuvent prendre effet pendant la durée de l'Abonnement en cours sans l'accord exprès du Client.
5. **MISES À JOUR DU LOGICIEL INDUSTRIAL EDGE ET SUPPORT.** Les Services de maintenance, d'amélioration et de support technique pour le Logiciel Industrial Edge ("**Services de maintenance**") sont régis par les conditions figurant à l'adresse suivante <https://www.siemens.com/sw-terms/mes>, incluses aux présentes par référence. Nonobstant toute autre disposition de l'Accord :
 - a) Le Client doit contacter son expert Siemens Industrial Edge habituel s'il souhaite signaler une erreur ou s'il a besoin d'un support technique concernant le Logiciel Industrial Edge ;
 - b) Les Services de maintenance ne couvriront que la version la plus récente du Logiciel Industrial Edge (version principale actuelle).
6. **CLAUSE DE NON-RESPONSABILITE CONCERNANT LA SECURITE DU LOGICIEL INDUSTRIAL EDGE.** Afin d'éviter les circonstances ou les événements susceptibles d'avoir un impact négatif sur les installations, les systèmes, les machines et les réseaux du Client par le biais d'un accès non autorisé, de la destruction, de la divulgation et/ou de la modification d'informations, d'attaques par déni de service ou de scénarios comparables (appelés "**Cybermenaces**"), il est nécessaire de mettre en œuvre, et de faire respecter en permanence, un concept de sécurité industrielle holistique et de pointe. Bien que les produits et solutions Industrial Edge soient conçus en tenant compte des fonctions de sécurité qui soutiennent les opérations industrielles sécurisées, les produits et solutions de SISW ne constituent qu'un élément d'un tel concept et il appartient au client de configurer ces fonctions. Par conséquent, le Client reste responsable de la prévention de l'accès non autorisé à ses installations, systèmes, machines et réseaux et SISW décline toute responsabilité pour les dommages résultant de ces Cybermenaces dans la mesure autorisée par la loi. Ces systèmes, machines et composants ne devraient être connectés au réseau de l'entreprise ou à Internet qu'une fois par mois pour recevoir des mises à jour, mais uniquement lorsque des mesures de sécurité appropriées (par exemple, des pare-feu et/ou une segmentation du réseau) sont en place. Il est conseillé au client de prendre en compte les conseils de SISW sur les mesures de sécurité appropriées, qui se trouvent à l'adresse suivante <https://www.siemens.com/industrialsecurity>. À cet égard, les mises à jour du Logiciel Industrial Edge doivent être appliquées dès qu'elles sont disponibles et les dernières versions du Logiciel Industrial Edge doivent être utilisées, car l'utilisation de versions du Logiciel Industrial Edge qui ne sont plus prises en charge et la non-application des mises à jour peuvent accroître l'exposition aux Cybermenaces.
7. **POLITIQUE D'UTILISATION ACCEPTABLE.** Certaines fonctionnalités du Logiciel Industrial Edge fournissent un point d'accès à des services en ligne, comme par exemple le Hub Industrial Edge, ou s'appuient sur ces services. L'utilisation de ces services en ligne est soumise à la politique d'utilisation acceptable, qui est incorporée ici par référence et disponible sur <https://www.siemens.com/sw-terms/aup> ou tout autre site web qui lui succède. Aux fins de la présente Politique d'utilisation acceptable, le terme "**Services cloud**" désigne les services en ligne auxquels accède le Logiciel Industrial Edge.